

La Lettre des Seniors Halluinois - n° 33

avril 2013

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'association s'est tenue le 15 février dernier au cinéma *Le Familia* en présence du public nombreux de nos adhérents, de Marie DEROO, conseillère générale, de Jocelyne LEFEBVRE, adjointe aux affaires sociales et aux personnes âgées et de Jean-Claude KLIMANEK représentant Monsieur le Maire.

Le bilan financier satisfaisant, le rapport moral et le rapport d'activité ont été votés à l'unanimité et il a ensuite été procédé à l'élection du Conseil d'Administration.

Les élus sortants qui se représentaient ont été très largement réélus, et deux nouveaux candidats les ont rejoints :

Françoise DESLOOVERE et Bernard BREYNE.

Durant le dépouillement, Maurice DEBLOCK nous a régales avec un joli film tourné au *Val de Lys*, nous plongeant dans la vie de l'établissement, de ses activités et de son restaurant.

Le premier Conseil d'Administration qui a suivi a permis de reconstituer le Bureau de l'association qui demeure inchangé :

Président : Yvon TOMME

Vice-présidentes : Chantal BLIECK et Roselyne VERKINDERE

Trésoriers : Raymond MASSAL et Marie-Madeleine BOONE

Secrétaires : Marie-Françoise DEBEVERE et Marie-Jeanne EVERAERT

Autres membres : Annie BAGEIN, Maurice DEBLOCK, Marie-Paule JONCQUIERT, Jean-Paul QUIVRON, Hélène-Marie SEYS et Christiane VERKINDERE.

Vous pouvez vous adresser à toutes ces personnes pour obtenir des renseignements concernant l'association.

Le concours de SOUPES aura lieu le
mercredi 27 novembre 2013,
salle du Manège à HALLUIN
À vos marmites !



La frontière, vingt ans déjà...



Le 31 décembre 1992, Halluin, la zone frontalière de la région mais aussi toute la France vivaient avec la frontière, ses encombrements, ses douaniers, ses transitaires, ses travailleurs frontaliers...

Des milliers de personnes ont vécu de cette activité jusqu'au matin du 1^{er} janvier 1993 car, en une seule nuit, une grande partie de ces emplois ont été supprimés, victimes d'une décision venue d'en haut.



À Halluin, ont pâti de l'ouverture des frontières :

- les transitaires,
- les douaniers,
- les transporteurs, les services administratifs,
- les cafetiers, restaurateurs et tous les emplois induits (papetiers, garagistes, commerçants...).

Halluin-Reckem était alors le plus grand bureau douanier routier de France. C'était aussi un centre régional de dédouanement.



Cette ouverture était certes annoncée et prévue de longue date, mais on espérait toujours son report. Le couperet tombé, la mobilisation s'est organisée, relayée et soutenue par les élus de l'époque (Jean-Pierre Balduyck, député, Alexandre Faidherbe, maire) et localement le syndicat CFDT en premier lieu.

Grâce à cette mobilisation et à un Plan Social de grande qualité, des conditions exceptionnelles de licenciement ont pu être obtenues. Cependant, la situation de l'emploi était déjà difficile et des décennies plus tard, de nombreuses personnes n'ont pas retrouvé de travail, même à des salaires et des conditions inférieurs.



Vingt ans déjà !

Nous ne verrons plus les embouteillages rue de Lille, les files de camions à Halluin-est, l'activité fébrile des agences en douane. La caserne des douanes a, elle aussi, disparu et avec elle les anecdotes qui ont émaillé notre passé de frontalier.

Raymond MASSAL

Si vous voulez apporter des témoignages, prenez contact avec l'Association de Seniors Halluinois (boîte aux lettres à l'Épi).

L'hébergement en maison de retraite

Le lieu de vie d'une personne âgée dépendante (domicile personnel ou établissement) doit être choisi par elle et adapté à ses besoins (*article 2 de la Charte des Droits et Libertés de la Personne Âgée Dépendante*).

Bien avant l'entrée dans la dépendance, il peut être nécessaire de se poser la question de ce changement de lieu de vie et de s'informer sur les possibilités existant dans un environnement proche. Informations et réflexion à partager avec le conjoint et les enfants.

Nous allons envisager ici le cas de l'entrée en maison de retraite.

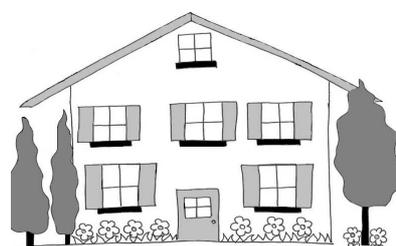
Il faut savoir qu'une loi de 2002 oblige les directeurs de maisons de retraite à recueillir le consentement du résident à son entrée dans l'établissement. Mais en pratique, ils se retrouvent souvent écartelés entre une personne âgée qui, au fond d'elle-même, n'a aucune envie de quitter sa maison et ses enfants soucieux de son bien-être face à un maintien à domicile devenu impossible à leurs yeux.

Établissement d'Hébergement pour Personne âgée (EHPA)

Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendante (EHPAD)

Ce sont les noms juridiques donnés aux anciens Foyers-logement et Maisons de Retraite en France.

En Belgique, les noms peuvent être différents tout en recouvrant les mêmes prestations.



Voici quelques points à envisager pour décider du choix d'un Établissement d'accueil collectif :

- **la localisation géographique** : dans son quartier, sa ville, les villes voisines pour garder le lien avec la famille, les voisins, les amis, la facilité d'accès par les transports en commun...
- **l'espace privé** attribué au résident : studio ou chambre, cabinet de toilette attenant et le mobilier le composant, l'aménagement possible avec des objets personnels (petits meubles, ligne téléphonique, télévision etc.)...
- **les espaces collectifs** : salle à manger, salons, cafeteria, espaces réservés pour recevoir la famille, parc...
- **les prestations fournies** : soins médicaux et infirmiers, aide à la personne (toilette, repas, déplacements) repas servis en salle en manger ou en chambre selon quels horaires, les menus, l'entretien de la chambre, et des effets personnels, la garde de nuit, l'appel malades...
- **les activités et loisirs proposés** : programme et choix d'animations individuelles et collectives, voyages, sorties...
- **les conditions financières** : d'hébergement, de soins, les suppléments parfois demandés (entretien du linge, couches, coiffeur etc.)...
- **les aides financières possibles** : remboursement des soins médicaux et infirmiers, allocation logement, APA, aide sociale en cas de difficulté ou d'impossibilité d'assurer le prix de journée, déductions fiscales (voir aussi le Régime fiscal et de remboursement des soins en Belgique)...
- **la liste d'attente et les délais d'admission.**

Tous ces éléments doivent pouvoir être obtenus auprès des directeurs des différents établissements.

Ne pas hésiter à visiter les locaux à plusieurs reprises, lors des journées "Portes ouvertes" en rencontrant les résidents, anciens voisins ou amis qui se feront un plaisir de vous recevoir.

Faire marcher le bouche à oreille avant - peut-être - le coup de cœur final !